

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 12-03-26**

L'an 2026 et le 12 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 23 février 2026, dans la salle du conseil, sous la présidence de Nicolas NOLIN, Maire.

**Présents** : M. Nicolas NOLIN, Maire, Mmes : BARBARAT Céline, DARSY Magali, GARRUCHET Elisabeth, JOUASSIN Nathalie, MAUPETIT David, NOLIN Joëlle, SCHOONBROODT Françoise MM : BOSSAT Pascal, FRANCOIS Daniel, JACQUET Pascal, LEVASSEUR Etienne, MINE Jean-Philippe, RIBET Yves

**Absent(s) / Excusé(s)** : Maryse SERPOLET a donné pouvoir à Yves RIBET

**Nombres de membre :**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Monsieur Nolin constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget Lotissement
- Affectation du Résultat du CFU 2025 au Budget 2026 du Lotissement
- Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget Commune
- Affectation du Résultat du CFU 2025 au Budget 2026 de la Commune
- Demande de DETR – Projet Boulangerie
- Questions et informations diverses

**Désignation du secrétaire de séance** : Madame Joëlle NOLIN est désignée secrétaire pour toute la durée de la séance.



**Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Budget Lotissement**  
**(ref : 402-2026)**

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de de la production du CFU.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT « dans les séances où le compte administratif du

maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote ».

Monsieur Yves RIBET est élu par le conseil pour présider.

Le CFU est présenté et résumé comme suit par le président de séance :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00€

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

Résultat de clôture de fonctionnement	+ 2 892,24 €
Résultat de clôture d'investissement	+ 16 627,54 €
<b>Résultat définitif exercice 2025</b>	<b>+ 19 519.78 €</b>

Afin de procéder au vote du CFU, Monsieur le Maire sort de la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget lotissement.

**Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention(s) : 0**

***Affectation du Résultat du CFU 2025 au Budget 2026 du Lotissement  
(ref : 403-2026)***

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal ayant constaté au CFU du LOTISSEMENT 2025, L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT POUR UN MONTANT DE 2 892.24 € et l'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT POUR UN MONTANT DE 16 627.54 €

**DECIDE**

- **DE REPORTER LA SOMME DE 2 892.24 €** en section de fonctionnement au compte 002 excédent de fonctionnement reporté - AU BUDGET PRIMITIF 2026 ;
- **DE REPORTER LA SOMME DE 16 627.54€** en section d'investissement au compte 001 - excédent d'investissement reporté - AU BUDGET PRIMITIF 2026 ;

**Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention(s) : 0**

**Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Budget Commune  
(ref : 404-2026)**

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de de la production du

CFU.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote ».

Monsieur Yves RIBET est élu par le conseil pour présider.

Le CFU est présenté et résumé comme suit par le président de séance :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	396 639,13 €
Recettes	562 652,43 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	162 578,81 €
Recettes	54 471,11 €

Résultat de clôture de fonctionnement	+ 467 572,25
Résultat de clôture d'investissement	- 108 751,96 €
Solde des restes à réaliser	- 14 966,00 €

**Résultat définitif exercice 2025** + 343 854,29 €

Afin de procéder au vote du CFU, Monsieur le Maire sort de la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Commune.

**Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention(s) : 0**

**Affectation du Résultat du CFU 2025 au Budget 2026 de la Commune**  
**(ref : 405-2026)**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal ayant constaté au CFU 2025, L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT POUR UN MONTANT DE 467 572,25 €.

**DECIDE**

- **DE REPORTER LA SOMME DE 343 854,29 €** en section de fonctionnement au compte 002 excédent de fonctionnement reporté - AU BUDGET PRIMITIF 2026 ;

- **DE REPORTER LA SOMME DE 108 751,96 €** en section d'investissement au compte 001 – déficit d'investissement reporté - AU BUDGET PRIMITIF 2026 ;

- **DE REPORTER LA SOMME DE 123 717,96 €** au compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés - AU BUDGET PRIMITIF 2026

**Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention(s) : 0**

**Demande de DETR - Projet Boulangerie**

Les membres du Conseil Municipal décident de demander un report du dossier de demande de DETR déposé pour

l'année 2025.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### 1. Eclairages Publics

Le remplacement de l'ensemble des luminaires de la commune par des luminaires LED, réalisé le mois précédent, est évoqué. Il est proposé de modifier les horaires des éclairages publics.

### 2. Volets de la résidence de la Colâtre

Les volets d'un des logements de la résidence de la Colâtre sont en très mauvais état, il est nécessaire de les remplacer.

**Heure de fin de la séance : 20h38**